



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2018**

**Excusés** : A. Broucke, A. Faure, L. Gabillon (pouvoir G. Neury) C. Grange, Y. Muet

**Secrétaire de séance** : Olivier Chanel

### **DELIBERATIONS**

- **Autorisation des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits du budget 2017** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018, le Conseil Municipal autorise les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (*vote 9 Contre 1 Pour*).
- **Création/Suppression d'un poste d'adjoint technique pour régularisation taux horaire.**
- Délibération reportée manque de précision
- **Location terrains communaux** : le Conseil Municipal se prononce pour le montant de la location de ces terrains aux agriculteurs, en se basant sur l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral (*en baisse de – 3.02 % pour 2017*). Le loyer dû par l'Earl du Moiroud est ainsi de 82,26 € (*vote : 9 Contres 1 Pour*) et celui dû par Mr Yannick Ripet est de 61, 69 € (*vote 8 Contre 1 Pour 1 Abstention*).
- **Convention SPA** : Non Votée : délibération déjà présentée lors du précédent Conseil Municipal (*vote du CM du 22/11/2017 : 7 Contre*)
- **Avenant n°4 à la participation financière aux frais de fonctionnement du centre Médico-Scolaire de Bourgoin-Jallieu.** Non votée : délibération déjà présentée lors du précédent Conseil Municipal (*vote du CM du 22/11/2017 : 7 Contre*)
- 
- **Convention de prestation informatique auprès du service DSI de la CAPI.** : Non votée : délibération déjà présentée lors du précédent Conseil Municipal. (*vote du CM du 22/11/2017 : 7 Contre*)
- **Modification des statuts de la CAPI** : Non votée délibération déjà présentée lors du précédent Conseil Municipal. (*vote du CM du 22/11/2017 : 7 Contre*)
- **Transfert des ZAE CAPI/COMMUNES** : Non votée, délibération déjà présentée lors du précédent Conseil Municipal. (*vote du CM du 22/11/2017 : 7 Contre*)

### **COMPTE-RENDUS DE REUNIONS**

- Réunion de chantier pour la construction du restaurant scolaire. Confirmation du calendrier déterminé par l'architecte pour une fin des travaux mi-juin / Fin Juin
- Evocation de la pose d'un piège à renard dont un chat a été tributaire ce qui a nécessité une intervention auprès du vétérinaire.
- A noter qu'une courte interruption de séance a eu lieu suite à des propos injurieux de la part d'une personne dans le public envers une conseillère municipale.
- A noter aussi qu'une autre personne dans le public a reproché au Maire son origine récente sur la commune (non natif de Sérézin de la Tour).

### **INFORMATIONS :**

- INSEE : au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Sérézin de la Tour comptait 1011 habitants (nombre officiel)
- **Purge des eaux : jeudi 5 avril 2018**
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 16 mars 2018** avec les votes du compte administratif 2017 et du budget 2018 du CCAS, ainsi que les votes du compte administratif 2017 et du budget 2018 Commune.